



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Délibération du 24 janvier 2025 du Conseil académique restreint aux professeurs des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L952-6-1
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs
- Vu la délibération du Conseil académique restreint aux professeurs des universités en date du 28 janvier 2025 créant un comité de sélection pour pourvoir l'emploi 74 PR 0412
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux professeurs des universités du 24 janvier 2025 sur la composition nominative du comité de sélection en ce qui concerne les membres ayant rang de professeur des universités.

Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session synchronisée 2025 concernant le poste désigné ci-dessous :

Emploi : 74 PR 0412
N° Odyssée : 251112
Composante : UFR STAPS
Laboratoire : UREPSSS

Est composé comme suit :

Président du comité : Nicolas Penin
Vice-Président du comité de sélection : Claire Perrin

	Civilité	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	Spécialiste de la discipline	CNU ou discipline
Membres internes	M.	PENIN Nicolas	PR	Université d'Artois	Oui	74
	Mme	CARRA Cécile	PR	Université d'Artois	Non	19
	Mme	BRODIN Olivianne	PR	Université d'Artois	Non	06
Membres externes	Mme	PERRIN Claire	PR	Université de Lyon 1	Oui	74
	Mme	DEMESLAY Julie	PR	Université Paris Nanterre	Oui	74
	M.	PERERA Eric	PR	Université de Montpellier	Oui	74
	M.	BERTHOIN Serge	PR	Université de Lille	Oui	74
	M.	BERNARDEAU MOREAU Denis	PR	Université de Lille	Oui	74

Fait à ARRAS, le 28 janvier 2025

Le président du conseil académique restreint aux professeurs des universités


Pierre Marquis